



Frais de clinique hors devis

Par Myo

Bonjour,

J'ai fait un examen en clinique en juin. J'avais au préalable reçu un devis du secrétariat du médecin, avec un certain montant. Ce devis n'indique nulle part d'éventuels frais supplémentaires.

Je rentre à la clinique, lors de l'admission aucun nouveau document ne m'est fourni, je ne signe rien de plus.

Je reçois ensuite chez moi une facture relevée de 110? pour le coût de la chambre. Je n'ai jamais été informée de ce surcoût.

J'appelle le secrétariat du médecin, qui me dit qu'il appartenait à la clinique de m'informer du coût de la chambre. J'appelle le service facturation de la clinique qui me dit que le secrétariat aurait dû m'informer. En constatant qu'il n'y a aucun document dans mon dossier, la personne que j'ai au téléphone me dit immédiatement que le coût de la chambre ne me sera pas imputé et qu'elle va m'envoyer une nouvelle facture (et discuter avec le secrétariat du médecin qui aurait dû m'informer).

Je pensais que c'était donc réglé mais je reçois il y a quelques jours la "nouvelle" facture, qui est juste la même que la précédente.

Je suis en discussion avec la clinique par mail.

Je m'adresse à vous avec cette question : suis-je dans mon bon droit de considérer que je n'ai pas à payer un coût dont je n'ai jamais été informée ?